

Surveillance du droit à un logement adéquat pour les personnes en situation de handicap

Résultats pour les indicateurs en matière d'itinérance

Commission canadienne des droits de la personne et Bureau du défenseur fédéral du logement

Septembre 2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par la Commission canadienne des droits de la personne, 2026.

N° de catalogue : HR4-122/5-2026F-PDF
ISBN : 978-0-660-99007-1

Table des matières

Introduction	1
Ce que les gens nous ont dit	2
Analyse	3
Indicateur 1 : Expérience de l'itinérance chez les personnes en situation de handicap	3
Indicateur 2 : Pourcentage de personnes en situation de handicap hébergées dans des refuges pour les personnes en situation d'itinérance qui estiment que les refuges et les services répondent à leurs besoins.....	3
Indicateur 3 : Durée de l'itinérance	4
Indicateur 4 : Raisons de l'itinérance.....	7
Indicateur 5 : Nombre de personnes en situation de handicap qui ont été en situation d'itinérance et qui disposent désormais d'un logement acceptable.....	8
Conclusion	9

Table des figures

Figure 1 : Durée de la plus longue expérience d'itinérance (moins de 6 mois par rapport à plus de 6 mois) selon l'état de personne handicapée, ECL de 2021	4
Figure 2 : Durée de la plus longue expérience d'itinérance (% dans chaque groupe) selon l'état de personne handicapée, ECL de 2021	5
Figure 3 : Durée de la plus longue expérience d'itinérance cachée (moins de 6 mois par rapport à plus de 6 mois) selon l'état de personne handicapée, ECL de 2021.....	5
Figure 4 : Durée de la plus longue expérience d'itinérance cachée (% dans chaque groupe) selon l'état de personne handicapée, ECL de 2021.....	6
Figure 5 : Situations contribuant à la plus récente expérience d'itinérance, selon l'état de personne handicapée, ECL de 2021	7
Figure 6 : Pourcentage de personnes en situation d'itinérance ayant trouvé un logement acceptable, ECL de 2021	8

Introduction

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) et le Bureau du défenseur fédéral du logement (BDFL) ont, en vertu de la loi, le mandat de veiller au respect des droits de la personne. Ensemble, nous établissons un cadre pour surveiller le droit à un logement adéquat pour les personnes en situation de handicap au Canada. Ce cadre permet de vérifier si le Canada respecte ses obligations en matière de droits de la personne, en vertu du droit canadien et du droit international, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Notre travail a pour but d'aider le gouvernement du Canada à s'acquitter de sa responsabilité de surveiller le respect de ses obligations en matière de droits de la personne et d'en rendre compte.

Ce cadre de surveillance permet de suivre les résultats en matière de logement, les efforts stratégiques et les ressources gouvernementales (c.-à-d. les dépenses) dans les onze domaines suivants : l'institutionnalisation; l'itinérance; l'accessibilité; la disponibilité du soutien et des services; la discrimination et la dignité; l'abordabilité; la sécurité d'occupation; la sécurité, l'habitabilité, l'emplacement et le respect du milieu culturel. Vous trouverez les indicateurs pour les [onze domaines sur notre site Web](#). Ce rapport présente les résultats pour les indicateurs en matière d'itinérance.

L'itinérance est une violation grave du droit à un logement adéquat¹. Elle survient lorsque les personnes n'ont pas d'endroit stable, sûr et permanent où vivre. Elle peut être visible, comme dormir à l'extérieur ou dans un refuge, ou caché, comme séjourner temporairement avec des amis ou de la famille sans logement sûr. Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le risque de se retrouver en situation d'itinérance est déterminé par des obstacles comme la pauvreté, l'inaccessibilité du logement et le manque de soutien et de services appropriés.

Nous établissons des données de référence sur les résultats, qui peuvent être mises à jour à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles et qui serviront à mesurer les progrès accomplis. Nous utilisons diverses sources de données pour notre cadre, puisqu'aucune source unique de données ne permet de rendre compte des expériences vécues par l'ensemble des personnes en situation de handicap au Canada. Nous reconnaissons également qu'il y avait des lacunes dans les données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport². Nous avons principalement utilisé les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 et 2022 et de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2021. Ces deux enquêtes utilisent

¹ Veuillez consulter : [Fiche d'information sur le droit à un logement convenable | Nations Unies](#)

² Veuillez consulter : [Le droit au logement pour les personnes en situation de handicap : Le manque de données | Commission canadienne des droits de la personne](#)

le modèle social du handicap pour identifier les personnes en situation de handicap³. Nous avons ventilé les données dans la mesure du possible, en appliquant une approche intersectionnelle. Toutefois, en raison de lacunes dans les données, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une ventilation complète. Les résultats notables pour certaines intersections d'identités ont été inclus lorsque les données étaient disponibles⁴.

Ce que les gens nous ont dit

Les personnes en situation de handicap nous ont dit qu'elles étaient en situation d'itinérance parce qu'elles vivaient dans la pauvreté, ne pouvaient pas travailler et ne pouvaient pas survivre avec leurs prestations d'invalidité.

- « Quand tu es en situation d'itinérance, chaque jour est un combat. Il faut lutter pour répondre à nos besoins fondamentaux comme rester au chaud, au sec et bien nourri. Nous sommes rejetés, déplacés et harcelés. Nous n'avons ni sécurité, ni chauffage, ni douche, ni toilette. Nous n'avons ni vie privée ni stabilité. Nous nous faisons voler et maltraiter. La police et les agents des services municipaux nous criminalisent. Ils nous font déplacer. Cela aggrave mon TSPT et mes problèmes de santé. »
- « J'ai emménagé avec des membres de ma famille après avoir quitté une relation abusive. Les refuges semblent peu sûrs et insalubres. Rester dans un refuge aurait une incidence négative sur ma santé mentale et physique. »
- « Je suis handicapé, en situation d'itinérance et j'ai faim tout le temps. Je ne peux penser à rien d'autre. »

³ Contrairement au modèle médical, qui met l'accent sur les déficiences des personnes, le modèle social se concentre sur les obstacles auxquels sont confrontés les personnes en situation de handicap lorsqu'elles interagissent avec leur environnement. L'ECI et l'ECL permettent toutes deux des comparaisons entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap, mais elles comptabilisent les personnes en situation de handicap de manières différentes. Les répondants à l'ECI sont des personnes en situation de handicap, tandis que les répondants à l'ECL sont des personnes qui répondent au nom de leur ménage. Si les personnes en situation de handicap ne sont pas des répondants à l'ECL pour leur ménage, il se peut qu'elles ne soient pas comptabilisées dans les données de l'ECL. Nous avons plaidé pour que le Canada comble ces lacunes en matière de données.

⁴ Des contraintes budgétaires et un manque de temps nous ont empêchés de ventiler les données par province et territoire.

Analyse

Indicateur 1 : Expérience de l'itinérance chez les personnes en situation de handicap

- **Les personnes en situation de handicap sont plus de deux fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance cachée.** En 2021, environ 1 023 330 personnes en situation de handicap (16,2 %) ont déclaré avoir vécu une situation d'itinérance cachée. À titre de comparaison, ce chiffre s'élève à 564 310 chez les personnes sans handicap (6,5 %)⁵.
- **Les personnes en situation de handicap sont près de quatre fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance que les personnes sans handicap.** En 2021, environ 3,9 % des personnes en situation de handicap (244 580 personnes) ont déclaré avoir été en situation d'itinérance au cours de leur vie. À titre de comparaison, le taux est de 1,1 % pour les personnes sans handicap (91 520)⁶.

Indicateur 2 : Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour les personnes en situation d'itinérance qui estiment que les refuges et les services répondent à leurs besoins

- **Résultats :** Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaçons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

⁵ **Description :** On a demandé aux personnes si elles avaient déjà été obligées d'habiter temporairement avec une autre personne (un membre de la famille, des amis ou autre), parce qu'elles n'avaient nulle part ailleurs où aller. Cela comprend le fait de rester temporairement chez des connaissances et ne comprend pas le fait d'avoir vécu dans un lieu d'hébergement où l'occupant paie un loyer (hôtels, auberges) ou le fait d'avoir vécu dans un lieu d'hébergement temporaire réservé aux personnes sans logement (comme un refuge pour personnes en situation d'itinérance, un refuge en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou un refuge pour victimes de violence familiale). **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021)

⁶ **Description :** On a demandé aux personnes si elles avaient déjà vécu en situation d'itinérance, c'est-à-dire si elles avaient eu à habiter dans un refuge, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune, dans une voiture ou dans un bâtiment abandonné. Cela comprend le fait d'avoir vécu dans des lieux qui ne sont pas destinés à l'habitation humaine, comme les voitures, les ruelles, les trottoirs, ainsi qu'un lieu d'hébergement temporaire réservé aux personnes sans logement, comme un refuge pour les personnes en situation d'itinérance, un refuge en cas de conditions météorologiques exceptionnelles et un refuge pour les victimes de violence familiale. **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021)

Indicateur 3 : Durée de l'itinérance

- Les personnes en situation de handicap vivent des épisodes d'itinérance cachée, tant chroniques que temporaires, pendant des périodes plus longues que les personnes sans handicap.
 - **Itinérance cachée chronique** : 35,8 % des personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance cachée (363 960 personnes) ont déclaré que leur plus longue période d'itinérance avait duré plus de 6 mois. Cette proportion est de 29,2 % chez les personnes sans handicap ayant connu l'itinérance cachée (164 460 personnes).
 - **Itinérance cachée temporaire** : 64,2 % des personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance cachée (651 940 personnes) ont déclaré que leur plus longue période d'itinérance avait duré moins de 6 mois. Cette proportion est de 70,8 % chez les personnes sans handicap ayant connu l'itinérance (398 820 personnes).
- Parmi les 117 920 personnes ayant connu une période d'itinérance de plus de six mois, on comptait plus du double de personnes en situation de handicap (87 250 personnes) comparativement aux personnes sans handicap (30 670 personnes) (voir la figure 1). Cependant, la proportion de personnes ayant connu une période d'itinérance de plus de six mois était relativement semblable entre les deux groupes : 36,2 % des personnes en situation de handicap ont déclaré que leur plus longue période d'itinérance dépassait six mois, contre 33,8 % des personnes sans handicap (voir la figure 2)⁷.

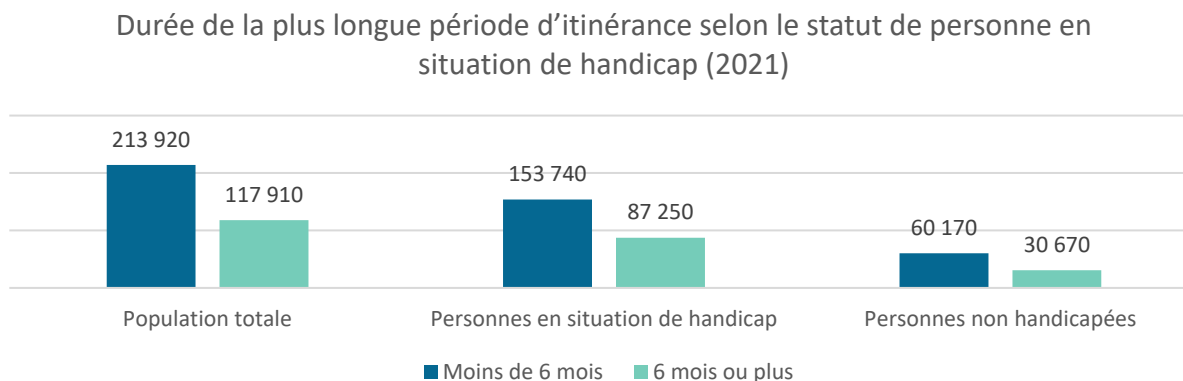


Figure 1 : Durée de la plus longue période d'itinérance (< de 6 mois contre + de 6 mois) selon le statut de personne en situation de handicap, ECL de 2021

⁷ Il convient de noter que les intervalles de confiance sont assez larges pour toutes les estimations ponctuelles. Les intervalles de confiance pour les estimations de la population totale et des personnes en situation de handicap sont d'environ +/- 5 %, et les intervalles de confiance pour les estimations des personnes sans handicap sont d'environ +/- 9 %. Les estimations ponctuelles doivent être traitées avec prudence. **Description** : Les personnes qui ont connu une situation d'itinérance ont été invitées à indiquer la durée de leur plus longue période d'itinérance. **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021)

Durée de la plus longue période d'itinérance selon le statut de personne en situation handicap (2021)

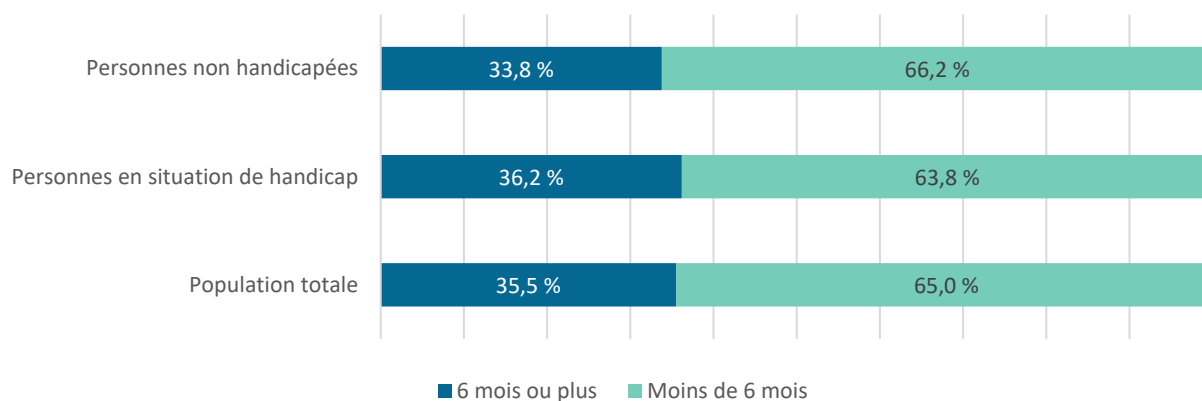


Figure 2 : Durée de la plus longue période d'itinérance (% de chaque groupe ayant vécu en situation d'itinérance), selon le statut de personne en situation de handicap, ECL de 2021

- **Parmi les 528 420 personnes ayant connu une situation d'itinérance cachée chronique, plus du double étaient des personnes en situation de handicap (363 960 personnes), comparativement aux personnes sans handicap (164 460 personnes) pour les personnes sans handicap (voir la figure 3).** Parmi l'ensemble des personnes ayant connu l'itinérance cachée au cours de leur vie, 33,5 % ont séjourné chez quelqu'un d'autre pendant six mois ou plus (528 420 personnes). Cette proportion est plus élevée chez les personnes en situation de handicap, avec 35,8 %, soit (363 960 personnes), comparativement à 29,2 % chez les personnes sans handicap (164 460 personnes)⁸.

Durée de la plus longue période d'itinérance cachée (2021)

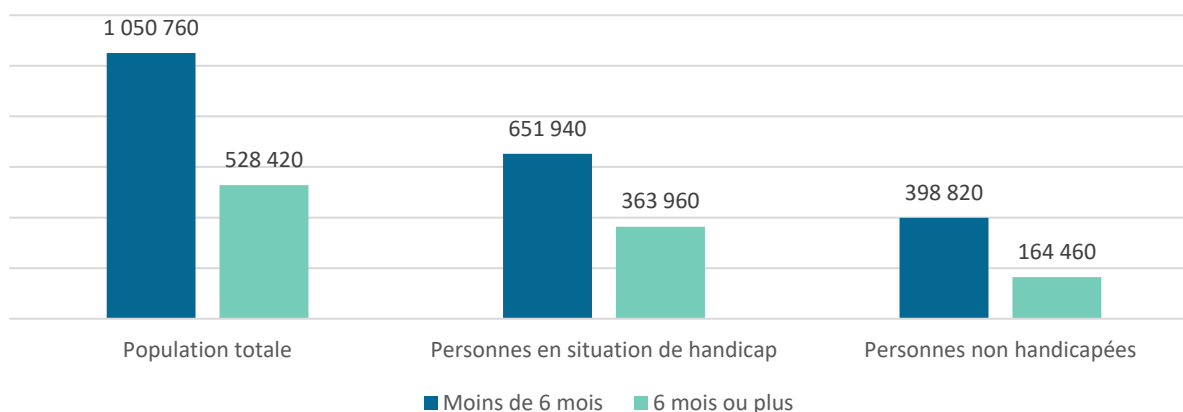


Figure 3 : Durée de la plus longue période d'itinérance cachée (< de 6 mois contre + de 6 mois), selon le statut de personne en situation de handicap, ECL de 2021

⁸ **Description** : Les personnes qui ont connu une situation d'itinérance cachée ont été invitées à indiquer la durée de la plus longue période pendant laquelle elles ont été en situation d'itinérance cachée. **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021)

Durée de la plus longue période d'itinérance cachée selon le statut de
personne en situation de handicap (2021)

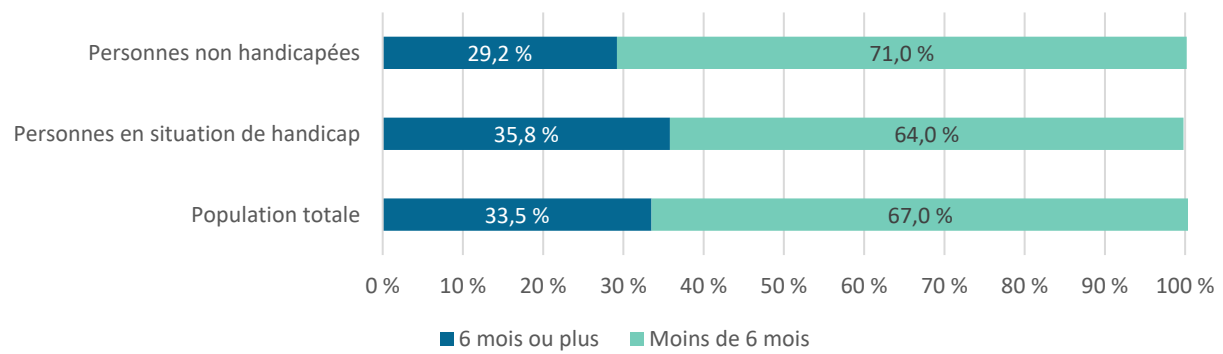


Figure 4 : Durée de la plus longue période d'itinérance cachée (% de chaque groupe ayant vécu en situation d'itinérance), selon le statut de personne en situation de handicap, ECL de 2021

Indicateur 4 : Raisons de l'itinérance

- **Près de trois fois plus de personnes en situation de handicap ont déclaré que des difficultés financières avaient contribué à leur plus récente expérience d'itinérance⁹.** Parmi les personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance, 108 140 ont déclaré que des difficultés financières avaient contribué à leur plus récente expérience d'itinérance (44,9 %), comparativement à 36 190 personnes sans handicap (40,1 %).
- **Plus de quatre fois plus de personnes en situation de handicap ont déclaré qu'une rupture du couple avait contribué à leur plus récente expérience d'itinérance.** Parmi les personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance, 111 260 ont déclaré qu'une rupture de couple avait contribué à leur plus récente expérience d'itinérance (46,9 %), comparativement à 27 380 personnes sans handicap (30,4 %).
- **Les personnes en situation de handicap sont plus de deux fois plus susceptibles de déclarer que leur plus récente expérience d'itinérance était liée à des problèmes de santé, comparativement aux personnes sans handicap.** Parmi les personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance, environ 47 370 (19,7 %) ont déclaré que des problèmes de santé avaient contribué à leur plus récente expérience d'itinérance, contre seulement 8 010¹⁰ (8,9 %) des personnes sans handicap (voir la figure 5).

Situations ayant contribué à la plus récente expérience d'itinérance (2021)

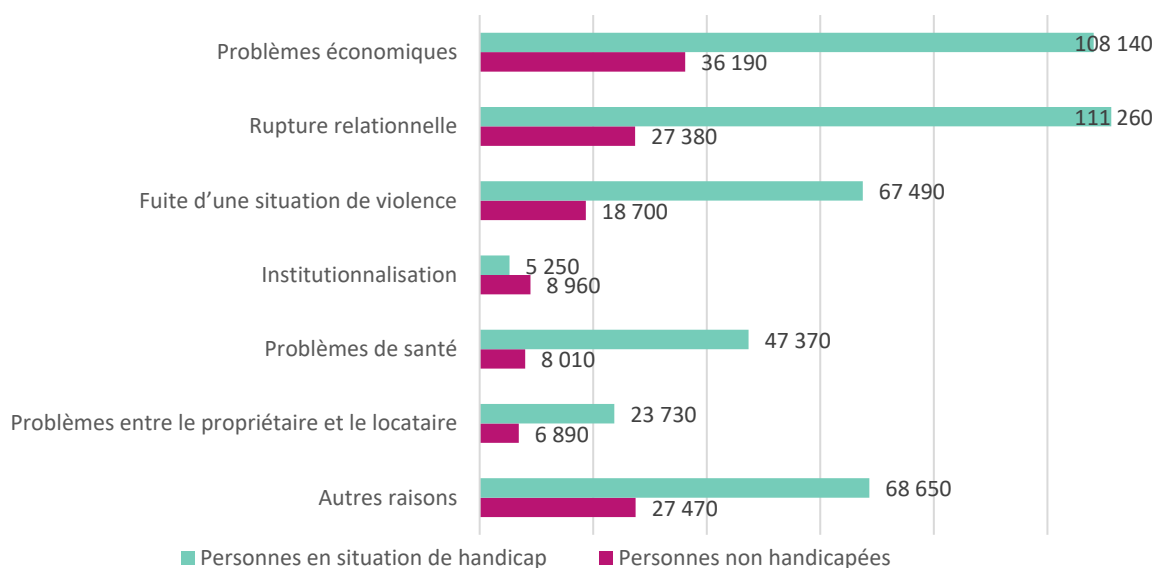


Figure 5 : Situations ayant contribué à la plus récente expérience d'itinérance, selon le statut de personne en situation de handicap, ECL de 2021

⁹ **Description** : On a demandé aux personnes si différentes situations avaient contribué à la perte de leur logement et à leur plus récente expérience d'itinérance. Ces questions comprenaient dix options différentes, dont la santé, les finances, les relations entre propriétaires et locataires et les relations interpersonnelles. **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021)

¹⁰ Les intervalles de confiance associés à ces estimations sont assez larges (IC des personnes en situation de handicap : 36 090 à 58 650 et IC des personnes sans handicap : 2 730 à 13 300); ces chiffres doivent donc être interprétés avec prudence.

Indicateur 5 : Nombre de personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance qui vivent maintenant dans un logement adéquat

- **Moins de la moitié des personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance vivent maintenant dans un logement adéquat.** Au total, 46,1 % de l'ensemble des personnes ayant connu l'itinérance vivent maintenant dans un logement adéquat (154 920 personnes). Parmi les personnes en situation de handicap ayant également connu l'itinérance (244 580 personnes), cette proportion est plus faible, soit 43,7 % (106 900 personnes). À l'inverse, chez les personnes sans handicap ayant connu l'itinérance (91 520 personnes), la proportion est plus élevée, atteignant 52,5 % (48 020 personnes) (voir la figure 6)¹¹.

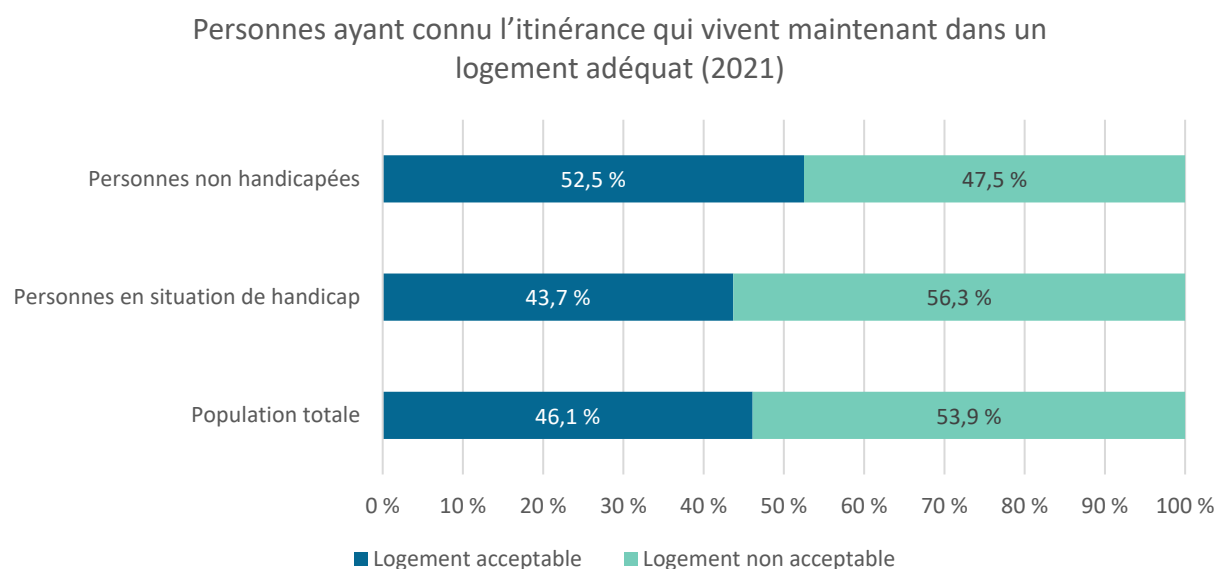


Figure 6 : Pourcentage de personnes ayant connu l'itinérance qui vivent maintenant dans un logement adéquat, ECL de 2021

¹¹ Un logement adéquat est un logement abordable (c'est-à-dire dont le coût ne dépasse pas 30 % du revenu du ménage avant impôt), non surpeuplé (c'est-à-dire conforme aux normes nationales d'occupation) et en bon état (c'est-à-dire ne nécessitant pas de réparations importantes). **Source des données :** Enquête canadienne sur le logement (2021)

Conclusion

En conclusion, les données disponibles indiquent que les personnes en situation de handicap font face à d'importants obstacles en matière de logement et sont touchées de manière disproportionnée par l'itinérance et l'itinérance cachée partout au Canada. Elles sont beaucoup plus susceptibles que les personnes sans handicap de vivre ces formes d'itinérance et y demeurent souvent plus longtemps. Les personnes en situation de handicap sont également exposées à des risques accrus d'itinérance, liés notamment à des difficultés économiques, à des ruptures de relations et de problèmes de santé. En outre, moins de la moitié des personnes en situation de handicap ayant connu l'itinérance vivent maintenant dans un logement adéquat. Pour relever ces défis, une action coordonnée de tous les ordres de gouvernement est nécessaire afin de garantir l'accès à des logements sûrs, accessibles et abordables pour les personnes en situation de handicap.

Consultez notre [rapport qui contient des recommandations](#) pour répondre à ces enjeux.